



Mission de l'Organisation des Nations Unies
pour la Stabilisation en République
démocratique du Congo

United Nations Organisation Stabilization
Mission in the Democratic Republic of Congo



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

PROTEGER

STABILISER

CONSOLIDER LA PAIX

NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN SEPTEMBRE 2017

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de septembre 2017, le BCNUDH a documenté 644 violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une augmentation de 46% par rapport au mois d'août 2017, au cours duquel 441 violations avaient été documentées. Les agents de l'Etat ont commis 374 violations – soit 58% des violations documentées et un tiers de plus par rapport au mois précédent – et ont notamment été responsables de l'exécution extrajudiciaire de 82 personnes. Les groupes armés tous confondus ont quant à eux été responsables de 270 atteintes aux droits de l'homme, soit deux tiers de plus qu'en août 2017, notamment l'exécution sommaire de 134 personnes, dont 16 femmes et 33 enfants. Le BCNUDH note avec inquiétude une nouvelle augmentation du nombre d'exécutions sommaires par des groupes armés.

Au cours du mois de septembre 2017, près de 75% des violations documentées ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (482 violations), entraînant la mort d'au moins 199 civils, dont 40 femmes et 39 enfants. A elle seule la province du Nord-Kivu compte 262 violations. Parmi toutes les parties au conflit, ce sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui ont commis le plus de violations dans les provinces affectées (105 violations, dont plus de la moitié au Nord-Kivu), dont l'exécution extrajudiciaire d'au moins 32 hommes, 12 femmes et cinq enfants, ainsi que les viols de 12 personnes. Parmi les groupes armés, les combattants de divers groupes Mai-Mai ont commis le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme, à savoir 55 atteintes sur les 264 commises par les groupes armés dans les provinces en conflit. Le BCNUDH s'inquiète de l'augmentation significative de l'activité de ces groupes, qui ont notamment été responsables du viol de trois femmes et trois enfants, et de l'exécution sommaire de quatre hommes et une femme, exclusivement dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu. Le BCNUDH reste très préoccupé par le nombre de violences sexuelles liées au conflit, une nouvelle fois en hausse (71 victimes adultes) par rapport au mois précédent (68 victimes). Ces violences ont été principalement commises en avril 2017 dans la province du Kasai et documentées par le BCNUDH au cours d'une mission d'enquête spéciale.

Cette mission d'enquête a permis de documenter de graves violations et atteintes aux droits de l'homme commises entre le 14 et le 26 avril 2017 dans le territoire de Kamonia (Kasai) par des membres de milices Bana Mura et des militaires des FARDC dans le cadre d'opérations de traque des membres de la milice de Kamuina Nsapu et d'une campagne de représailles contre les communautés Lulua et Luba. A cette période, les miliciens Bana Mura ont exécuté sommairement au moins 64 personnes, dont neuf femmes et 21 enfants et violé au moins 41 femmes et deux enfants, parfois avec le soutien actif de militaires des FARDC, qui ont par ailleurs été directement responsables de l'exécution extrajudiciaire d'au moins 17 civils, dont un enfant. Le BCNUDH a également documenté 17 atteintes aux droits de l'homme commises entre mars et juin 2017 par des miliciens de Kamuina Nsapu dans les trois provinces du Kasai, dont l'exécution sommaire de 14 hommes, deux femmes et sept enfants, les viols de trois femmes et un enfant, ainsi que plusieurs cas de recrutement d'enfants.

Dans les provinces non-affectées par le conflit, 162 violations des droits de l'homme ont été documentées au cours du mois de septembre à l'encontre de 297 victimes, parmi lesquelles 229 victimes d'atteintes au droit à la liberté et la sécurité de la personne. Près de la moitié de ces violations a été commise par des agents de la Police nationale congolaise (PNC) (79 violations) et plus d'un quart par des militaires des FARDC (45 violations). Près de deux tiers de ces violations ont été enregistrées dans les seules provinces du Haut-Katanga (41 violations), Kongo Central (36 violations) et de Kinshasa (23 violations).

Au cours du mois de septembre 2017, le BCNUDH a documenté 112 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais. En hausse par rapport au mois précédent, ce nombre démontre une persistance des restrictions de l'espace démocratique et porte à 2.070 le nombre total de violations des droits de l'homme de ce type depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 708 violations en 2017. Les principaux auteurs présumés de ces violations restent les agents de la PNC (52 violations) et les militaires des FARDC (27 violations). Les violations les plus rapportées sont les atteintes aux droits à la liberté et à la sécurité de la personne (38 violations), à la liberté de réunion pacifique (33 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (16 violations), principalement au Nord-Kivu (25 violations), à Kinshasa (14 violations), au Kasai Central (11 violations), au Kongo Central (11 violations) et au Haut-Katanga (10 violations). Le BCNUDH reste particulièrement préoccupé par le nombre élevé de membres d'organisations de la société civile visés par des violations des droits de l'homme au cours du mois (77 victimes), ce qui illustre l'intensification des restrictions contre leurs activités légitimes.

Le 29 septembre 2017, à Genève, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté une résolution sur l'assistance technique et le renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme dans la RDC. Cette résolution rappelle au Gouvernement de la RDC que l'usage de la force ne doit se faire qu'en respect des principes de proportionnalité, légalité et nécessité, conformément au droit international, et appelle à la mise en œuvre intégrale de l'Accord du 31 décembre 2016 pour permettre la tenue d'élections libres, transparentes, ouvertes et pacifiques.

Au cours du mois de septembre 2017, le BCNUDH a continué d'appuyer les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 42 militaires des FARDC et 10 agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une augmentation importante par rapport au mois précédent. Le BCNUDH note notamment la condamnation, le 19 septembre 2017, à trois ans de prison par le Tribunal militaire de garnison de Bukavu (Sud-Kivu) d'un agent de la PNC qui avait tiré sur des manifestants le 31 juillet 2017, lors d'une marche pacifique au cours de laquelle trois personnes avaient été blessées. Le BCNUDH regrette cependant que les enquêtes n'aient pas pu établir le lien entre les balles tirées et les blessures des victimes et par conséquent que l'infraction de coups et blessures volontaires n'ait pas été retenue à la charge du policier.

Enfin, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins 27 activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile, des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme dans la ville de Kinshasa et dans les provinces de l'Equateur, du Haut-Katanga, du Haut-Uélé, de l'Ituri, du Kasai Central, du Kasai Oriental, du Maniema, du Sud-Kivu du Tanganyika et de la Tshopo. Elles ont notamment porté sur les notions de base des droits de l'homme, la promotion et la protection des libertés publiques en période électorale, la lutte contre la torture, la protection des civils, le droit international humanitaire, la lutte contre les violences sexuelles et la protection des victimes.